

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du **VAR** ARRONDISSEMENT de **TOULON** COMMUNE de **CARQUEIRANNE**

REGLEMENT n° RGLT 2021-007

OBJET : REGLEMENT DU CONCOURS DE DECORATIONS DE NOEL

BENEFICIAIRE : PARTICIPANTS



SOMMAIRE

- 1. PRÉAMBULE**
- 2. PARTICIPANTS**
- 3. OBJET DU CONCOURS**
- 4. DÉLAI DE PARTICIPATION**
- 5. MODALITÉS DE PARTICIPATION**
- 6. CRITÈRES DE NOTATION**
- 7. JURY**
- 8. CLAUSES PARTICULIÈRES**
- 9. DROIT A L'IMAGE-DONNÉES PERSONNELLES**
- 10. RÉCOMPENSES ET REMISES DES PRIX**
- 11. ACCEPTATION DU RÉGLEMENT**
- 12. ANNULATION DU CONCOURS**
- 13. LITIGES**
- 14. TRANSMISSION DU RÉGLEMENT**
- 15. PUBLICITE DU RÉGLEMENT**

1. PREAMBULE

Cette année, la municipalité de Carqueiranne a souhaité organiser un concours de décorations de Noël.

2. PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à tous les habitants, commerces et services de Carqueiranne (à l'exception des membres du jury) après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement sur le formulaire prévu à cet effet et disponible :

- sur le site de la Ville (www.carqueiranne.fr),
- auprès de la Direction Événementiel et Logistique (Hôtel de Ville)
- auprès des commerçants.

3. OBJET DU CONCOURS

Le concours consiste en l'illumination et/ou décoration des maisons, fenêtres, balcons ou vitrines selon la catégorie choisie et détaillée ci-dessous :

- Catégorie Particuliers : maisons et jardins
- Catégorie Particuliers : fenêtres et balcons
- Catégorie Commerces et Services : vitrines

L'objectif étant d'animer la Commune et de l'embellir en cette période de Fêtes de fin d'année.

4. DELAI DE PARTICIPATION

Les formulaires d'inscription doivent être déposés auprès de la Direction Événementiel et Logistique en mairie au plus tard le 10 Décembre 2021.

5. MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants devront illuminer et/ou décorer leur maison, fenêtres, balcons ou vitrines de façon originale et créative.

6. CRITERES DE NOTATION

La notation se fera en fonction :

- de la densité et de l'importance de la décoration,
- de la répartition et de l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement,
- de la valorisation du ou des produits (pour les vitrines),
- de l'harmonie et de la qualité des éclairages diurnes et nocturnes,
- du style de décoration (choix et unité des couleurs et des éléments du décor).

Toutes les réalisations seront recensées depuis la voie publique. Libre cours est laissé à l'imagination de chacun pour obtenir une harmonie de sa façade, de sa maison, de son balcon ou vitrine tout en contribuant aux efforts de valorisation du patrimoine et d'illumination de Noël.

7. JURY

Le jury est composé de :

- Mme FOGU Monique, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et aux Animations,
- Mme FAUCONNIER Manon, Conseillère Municipale déléguée au Jumelage, à la Coopération Européenne et à l'Événementiel,
- Mme BERTELLI Lucie, Agent municipal auprès de la Direction Événementiel et Logistique,
- M. SAMB Oumar, Agent municipal auprès de la Direction Événementiel et Logistique,

Ce jury notera toutes les décorations lors de passages qui s'effectueront entre le 15 et le 30 décembre 2021.

8. CLAUSES PARTICULIERES

Toute publicité, médiatisation ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours et donnera lieu à une disqualification automatique.

9. DROIT A L'IMAGE-DONNEES PARTICULIERES

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Carqueiranne.

Des informations nominatives sont nécessaires à la prise en compte des participations, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix. Elles sont recueillies dans le cadre du concours, sont traitées informatiquement conformément à la réglementation applicable, pour les besoins de l'organisation du jeu, et afin de prévenir les gagnants. Les données personnelles sont destinées uniquement à l'organisateur.

10. RECOMPENSES ET REMISE DES PRIX

Les 3 lauréats de chacune des 3 catégories recevront un prix pour la qualité de leurs illuminations et décorations :

- 1^{er} lot : **1 PASS 5 spectacles organisés par la municipalité (programmation 2022)**
- 2^{ème} lot : **1 PASS 3 spectacles organisés par la municipalité (programmation 2022)**
- 3^{ème} lot : **2 Places pour un spectacle organisé par la municipalité (programmation 2022).**

Le classement définitif sera déterminé par le jury qui consignera ses choix sur un procès-verbal signé par tous les membres.

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur, les résultats et la remise des prix auront lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire pour l'année 2022.

Les résultats seront consultables sur le site Internet et la page Facebook de la Ville et auprès de la Direction Événementiel et Logistique.

Chaque gagnant sera averti soit par téléphone, soit par courrier postal ou email en fonction des coordonnées renseignées sur le formulaire d'inscription.

Pour les gagnants absents, les lots seront à récupérer auprès de la Direction Événementiel et Logistique en Mairie. Ils seront tenus à disposition jusqu'à fin janvier 2022. Passé ce délai, les lots non retirés resteront la propriété de la Commune de Carqueiranne.

11. ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

12. ANNULATION DU CONCOURS

L'organisation se réserve le droit d'annuler complètement ou partiellement le Concours en cas de manque de participation ou en cas d'événement qu'elle jugerait préjudiciable au bon déroulement dudit concours.

13. LITIGES

Les décisions du jury sont sans appel. Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du concours.
Tout comportement inapproprié et tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification du participant.

14. TRANSMISSION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable en ligne sur le site internet de la Ville.
Il sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à l'adresse postale suivante : Direction Événementiel et Logistique – Règlement Concours Décorations de Noël 2021 – Place de la République – Hôtel de Ville – 83320 CARQUEIRANNE, ou par mail à : del@carqueiranne.fr.

15. PUBLICITE DU REGLEMENT

Le Directeur Général des Services et le Directeur des Sports et de l'Animation sont chargés chacun en ce qui les concerne de prendre toutes les dispositions nécessaires à la stricte application des modalités ci-avant définies.

Le présent Règlement est édité en 1 exemplaire original à destination :
- du Service Administration Générale pour être versé au Registre des Actes Administratifs (1 exemplaire).

Un exemplaire en copie est communiqué :
- à la Direction des Sports et de l'Animation en charge de la Gestion du service.
- à l' élu(e) en charge de la délégation à la Culture et à l'Animation,
- à l' élu(e) en charge de la délégation au Jumelage, à la Coopération Européenne et à l'Événementiel.

Fait à Carqueiranne, le 23/11/2021



Arnaud LATIL,
Maire de CARQUEIRANNE